

«ège contre moi, ça serait déjà fait ; mais comme on m'a dit que ça ne coûtait qu'une amende pour les maris, pas si bête de tirer sur mes pigeons. Pour ce qui est de la vaisselle, vous pouvez croire que je n'y ai pas mis de malice ; c'est par la surprise que j'ai éprouvée en voyant madame inopinément et mon mari sur sa voiture, que j'ai fait un mouvement et que la vaisselle est tombée. Je pense que pour une femme légitime, ça peut se comprendre par l'effet de la surprise, et que ce n'est pas un motif pour l'autre de vous casser un bâton sur la tête.

La femme Baudoin.—Le bâton était un petit morceau de planche pourrie que j'ai ramassé à mes pieds pour courir sur l'étréouée qui venait de casser ma vaisselle. Pour la gloire que madame se flatte d'être légitime, je suis aussi légitime, comme elle, j'ai trois enfants, mon mari, qui est au chemin de fer ; et je n'ai pas besoin d'aide, si ce n'est, cette fois-là, pour déménager, mon mari n'étant pas là pour me donner un coup de main.

M. le Président, à la plaignante.—Vous vous plaignez également que votre mari vous a frappée ; quels sont les coups qu'ils vous a portés ?

La femme Laforce.—Me semble que lorsqu'un mari est sur une charrette et qu'on bat sa femme, ça n'est pas à lui à dire : "Tape plus fort, la tête est dure, assomme-là !" Me semble que c'est bien la même chose que s'il tapait lui-même.

M. le Président, à Laforce.—Est-il vrai que vous avez prononcé ces paroles ?

Lagoutte.—Je prenais ça pour une risée parce que ma femme est très jalouse et que je savais bien que le bout de planche pourrie ne lui casserait pas la tête, qui est bonne, je vous en répond ; dans toute l'affaire, je ne voyais que de la vaisselle cassée, et ça me faisait rire.

Après l'audition de quelques témoins, qui ont établi la voie de fait imputée à la femme Baudoin, le tribunal l'a condamnée à 16 francs d'amende ; quant au mari, contre lequel aucune charge n'a été établie, il a été renvoyé de la plainte sans dépens.

LA SCIE ILLUSTRÉE.

QUÉBEC, 16 JUIN 1865.

AVIS

Tout abonné qui éprouverait quelque retard ou quelque irrégularité dans l'envoi de notre feuille, est respectueusement prié de nous en donner avis immédiatement.

PRIME OFFERTE AUX ABONNÉS DE LA SCIE.

Toute personne de la ville ou de la campagne qui, à l'avenir, s'abonnera pour trois mois, en payant d'avance, à la *Scie Illustrée*, recevra comme prime une magnifique brochure de 250 pages intitulée :

„ *Le Canada sous la domination française* par M. Dassieux, dont le nom seul est une puissante recommandation auprès du public. Les frais de port sont à la charge de ceux seulement qui résident à la campagne.

L'AFFAIRE SALABERRY.

Nous avons lu dans l'*Union Nationale* du 8 ultimo les lignes suivantes :

„ M. le colonel Suzor, de Québec, vient d'être nommé au poste de député-adjutant général de la Milice pour le Bas-Canada, en remplacement du Lieut. Col. A de Salaberry, qui se retire pour cause de maladie.

„ A propos de cette nomination, le *Courrier du Canada* fait les observations ci-dessous :

„ Nous croyons savoir qu'à part des instructions qu'il a reçues de M. l'adjutant général, le Col. Suzor a eu une longue entrevue avec l'honorable ministre de la milice, le Colonel Sir E. P. Taché, et que ce dernier lui a parfaitement exposé la politique du gouvernement par rapport à ses établissements militaires.

Cette nouvelle a été publiée par la presse officielle sans autres commentaires, comme un simple fait divers. Pas un journal n'a voulu scruter la pensée du Gouvernement en faisant cette inique nomination, pas un article n'a vu le jour dans les feuilles prétendues sérieuses, pour condamner l'outrage qui a été fait au fils aîné du héros de Chateauguay.

Le Col. A. de Salaberry a été destitué par le Gouvernement du jour. Impossible de le nier.

Ces hommes qui, il y a deux ans, fulminaient contre le système de destitution inauguré par le ministère démocratique, ils voilà maintenant à l'œuvre. Tout ce qui est canadien français doit être hani, écrasé, destitué ; toutes nos gloires nationales, nos officiers, publicés les plus honnêtes doivent devenir victimes de ce honteux système de retranchement. Comme organe de l'opposition dans la capitale, la *Scie* proteste de toute ses forces contre la nomination du Colonel Suzor. Ce dernier qu'a-t-il fait pour mériter de sa patrie ? Son front est-il ombragé par les lauriers du Château-Richer ? Est-ce un militaire cet homme qui ne peut garder son centre de gravité sur le cheval le moins fringant, pendant les détonations de l'artillerie ; et du reste quel titre a-t-il de la reconnaître avec de l'administration ? anohn.

Le public, nous en sommes sûrs, n'a qu'une voix pour flétrir l'odieuse conduite du Gouvernement, et l'indifférence de la presse canadienne qui n'a point relevé l'insulte portée à la gloire la plus récente de notre patrie.

Quand il n'y aura qu'un journal pour plaider la cause de l'ex-adjutant général, ce sera la *Scie* ; elle remplira sa mission à la satisfaction de tous nos compatriotes et ne reculera jamais devant les menaces du pouvoir.

COUR D'APPEL.

Présents : Les Hon. Juges Daval, Me. redith, Drummond et Mondelet.

EVANTOUREL

Appellant

vs.

EVANTUREL,

Intimé.

M. François Evantourel arrive pour avoir un jugement..... **POCHÉ !**



AVANT LE JUGEMENT.

Evantourel loquitur.

Décidément, tôt ou tard il faudra que je me défasse de cette fougueuse bête. Je pourrais bien, si je continue à la monter, finir par prendre un billet de partierte comme mon beau-frère Suzor. Criss, galopéss ! — Remillaard lorgne mon cheval ; attends le jugement mon vieux !

POLICE!! POLICE!! POLICE!!

UN MAGASIN PRIS D'ASSAUT.

Samedi de la semaine dernière, vers 6 heures du matin, quiconque eut passé dans la rue du Pont, devant la maison occupée par M. Samson, sculpteur, celui-là dis-je, eut été réellement surpris, épouvanté, effrayé, en voyant une masse compacte de jeunes filles et de femmes de tout âge qui paraissaient attendre avec anxiété quelque grand événement. Là, demoiselles et dames étaient tassées comme des sardines et se disputaient les moyens à employer pour enlever d'assaut, sans user de leurs parapluies, bien entendu, à défaut de bayonnettes, les marchandise plus ou moins sèches qui, grâce à l'ardeur vigilante des Compagnies de Pompieri des faubourgs St. Jean et St. Roch, ont pu être enlevées à la proie des flammes et rendues de première qualité.